

2010_B054

OBJET : Opérations "La Pourane" à Meyrargues et "Les Cépages" à Saint-Cannat - Réhabilitation de 202 logements - Remplacement des portes palières - Famille et Provence

Le 4 février 2010, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Aixagone de Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 28 janvier 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Danièle BRUNET, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, Membre du Bureau, Les Pennes-Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du Bureau, Vitrolles - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Jean-Christophe GROSSI, membre du Bureau - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puyloubier - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du Bureau, Vitrolles - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air - Jean-Marc PERRIN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

Robert FOUQUET, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Jules SUSINI
Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Roger PELLENC
Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard BRAMOULLÉ

Excusé(e)s :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau
Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence
Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon
Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence
Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence
Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence
Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence
Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet
Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence
Stéphane PAOLI, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 04 FEVRIER 2010

Rapporteur : Monsieur Jean Claude FERAUD

Objet : Opérations « La Pourane » à Meyrargues et « Les Cépages » à Saint-Cannat – Réhabilitation de 202 logements – Remplacement des portes palières – Famille et Provence
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Famille et Provence sollicite l'octroi d'une subvention de 5 667 € pour La Pourane à Meyrargues et 1 028 € pour les Cépages à Saint Cannat au titre des aides à la réhabilitation du logement locatif social.

Le Conseil de Communauté a décidé par délibération N° 2008-A147 du 12 décembre 2008, de subordonner l'attribution de ses aides au logement social au respect du principe d'éco-conditionnalité et aux règles de majoration relatives aux labels de performance énergétique.

De nouveaux dispositifs de subventions au logement social ont donc été déclarés d'intérêt communautaire au Conseil de Communauté du 15 mai 2009.

Famille et Provence sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour l'attribution de ses subventions au titre de la réhabilitation pour le remplacement des portes palières dans les cités :

- La Pourane à Meyrargues : 168 logements - mise en location : 1965
- Les Cépages à Saint Cannat : 34 logements - mise en location : 1965

Ce programme de travaux s'inscrit dans le cadre de la politique d'entretien et d'amélioration permanente des logements définie dans le Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) de Famille et Provence.

Cette intervention thématique permet d'améliorer les logements sur 3 domaines :

- la sécurité
- le confort thermique
- le confort acoustique

Ce programme de travaux ne fera pas l'objet d'une augmentation des loyers.

1 - La Pourane - 168 logements à Meyrargues :

↳ La subvention sollicitée au titre des aides à la réhabilitation, en application des délibérations N° 2008-A147 et N° 2009-A055 s'élève à 5 667€, soit 5% du coût des travaux, ces travaux n'entraînant pas d'amélioration significative des performances énergétiques.

Plan de Financement prévisionnel :

Prêt CDC	51 002 €
Subvention PALULOS	5 667 €
Subvention réhabilitation CPA	5 667 €
Subvention Conseil Régional	11 334 €
Subvention Conseil Général	11 334 €
Fonds propres	28 335 €
TOTAL	113 339 €

2 - Les Cépages - 34 logements à Saint Cannat :

↳ La subvention sollicitée au titre des aides à la réhabilitation, en application des délibérations N° 2008-A147 et N° 2009-A055 s'élève à 1 028 €, soit 5% du coût des travaux, ces travaux n'entraînant pas d'amélioration significative des performances énergétiques.

Plan de Financement prévisionnel :

Prêt CDC	9 257 €
Subvention PALULOS	1 028 €
Subvention réhabilitation CPA	1 028 €
Subvention Conseil Régional	2 057 €
Subvention Conseil Général	2 057 €
Fonds propres	5 142 €
TOTAL	20 569 €

Ville	Maître d'ouvrage	Nom de l'opération	Adresse	Nb de logts	Coût de l'opération	Type de subv	Montant
Meyrargues	Famille et Provence	La Pourane	Av. de la Pourane 13650 MEYRARGUES	168	113 339 €	Réhabilitation (5% du coût des travaux)	5 667 €
Saint Cannat	Famille et Provence	Les Cépages	Av. Jules Guesde 13760 SAINT CANNAT	34	20 569 €		1 028 €
TOTAL SUBVENTIONS							6 695 €

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment,

VU la délibération N° 2008-A147 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2008 déclarant d'intérêt communautaire le principe d'éco-conditionnalité des aides de la CPA en faveur du logement social,

VU la délibération N° 2009-A055 du Conseil Communautaire du 15 mai 2009 déclarant d'intérêt communautaire les principes d'intervention en faveur de la réhabilitation des logements sociaux,

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **ATTRIBUER** une aide d'un montant maximum de **6 695 €** à Famille et Provence,

➤ **DIRE** que cette subvention sera prélevée sur l'AP N° 2010/3 (imputation 72-2042) de la Direction Habitat et Politique de la Ville,

➤ **DIRE** que cette subvention est destinée à financer la réhabilitation des logements mentionnés ci-dessus situés à Meyrargues et Saint Cannat,

➤ **AUTORISER** Madame le Président à signer la convention définissant les modalités de versement de cette aide financière.



communauté du
PAYS D'AIX
DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
INNOVATION ET COHESION SOCIALE

Direction Habitat & Politique de la Ville

N°

CONVENTION

entre

la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix-en-Provence
et
FAMILLE ET PROVENCE

Opération « Remplacement des portes palières »
La Pourane à Meyrargues
Les Cépages à Saint Cannat

CONVENTION

**Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération
« Remplacement des portes palières » réalisée par Famille et Provence au titre des aides
à la réhabilitation du logement locatif social.**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA)
Représentée par son Président, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, agissant en
exécution de la délibération du Bureau en date du.....

d'une part,

ET

Famille et Provence, représentée par son Directeur Général, Monsieur Alain
COURAZIER, agissant en exécution de la délibération du Conseil d'Administration en
date du

d'autre part,

Préambule

Afin de faciliter la production de logements sociaux sur son territoire, la communauté
du Pays d'Aix a déclaré d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Principes d'éco-conditionnalité des aides : délibération N° 2008-A147 du 12
décembre 2008
- Construction neuve : aide forfaitaire au logement : délibération N° 2009-A058 du
15 mai 2009
- Acquisition-amélioration : délibération N° 2009-A056 du 15 mai 2009
- Aide à la réhabilitation : délibération n°2009-A055 du 15 mai 2009

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités de
participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération
« Remplacement des portes palières » réalisée par Famille et Provence au titre des
aides au logement locatif social pour la réhabilitation de 202 logements situés à
Meyrargues et Saint Cannat.

Article 2 - Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

Par délibération n°..... du, la communauté du Pays d'Aix a attribué
une aide d'un montant de 6 695 €. Cette aide correspond à l'aide à la réhabilitation, soit
5% du coût des travaux.

552

Article 3 – Caractère de l'aide

L'aide sus-mentionnée n'est pas actualisable.

Si le montant de l'opération varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Article 4 – Modalités de versement

Le paiement de la subvention par la Communauté du Pays d'Aix s'effectuera selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 20% pourra être versé dès le démarrage des travaux, sur justification du commencement de l'opération (Ordre de Service)
- des acomptes pourront être versés en fonction de l'avancée du projet au prorata d'un décompte certifié par le Directeur Général et le Directeur Financier. Ces acomptes ne pourront pas excéder 80 % de l'opération,
- le solde interviendra à la fin de l'opération, sur production de justificatifs d'exécution (déclaration d'achèvement des travaux), accompagnés du décompte définitif certifié par le Directeur Général et le Directeur Financier (état des paiements effectués et liste des factures acquittées).

Article 5 - Domiciliation des paiements

Les versements de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix-en-Provence seront effectués au compte ouvert à, sous le n°

.....

**Fait en deux exemplaires originaux
à Aix-en-Provence, le**

Pour Famille et Provence

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Le Directeur Général
Alain COURAZIER

Le Président
Maryse JOISSAINS MASINI
Conformément à la délibération N° du Bureau
du 04 février 2010

FICHE DE VISA BUDGETAIRE - BUREAU DU 4 FEVRIER 2010

OBJET DU RAPPORT :

. HABITAT : Actions et aides financières - logement social d'intérêt communautaire –
«Remplacement des portes palières : La Pourane (Meyrargues) et les Cépages (Saint Cannat) » Réhabilitation de 202 logements – Famille et Provence –

DIRECTION : **HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE**
SERVICE : Financement du Logement

Nom du Rédacteur du rapport : Isabelle BURNET
Nom du correspondant financier : Nadine BANCHIO
Code service astre : 7A

TEL : 04 42 91 59 88
TEL : 04 42 91 08 72

☐ Investissements générateurs de charges de fonctionnement annuelles :

€

☐ Rapport ou Projet avec Recettes attendues :

€

AP/CP n° 2010-3 Subvention logements sociaux 2010-2015

Montant AP initiale :

48 000 000€

Montant AP après révision :

€

Déjà financé :

0€

INSCRIT 2010	Réalisé	Reste engagé	Disponible avant rapport	Montant du rapport
400 000	0	0	400 000	

Incidences prévisionnelles sur les prochains exercices

2011	2012	2013	2014	Reste à financer
2 400 000	4 800 000	7 200 000	8 000 000	25 200 000

Cette incidence financière est prévue sur le budget 2011 & 2012

OBJET : Opérations "La Pourane" à Meyrargues et "Les Cépages" à Saint-Cannat - Réhabilitation de 202 logements - Remplacement des portes palières - Famille et Provence

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

